

PARIS, le 27 avril 2026

Monsieur Gérard ISSAN  
14 rue Pétrarque  
75016 PARIS

L.R.A.R 2C 1532 7975 641

**LIQUIDATION JUDICIAIRE : SAS MODE MACHINE**

*N/Réf: 33760 / XB / FLF / A9-NY-9E*

**Objet : convocation à votre entretien préalable à votre licenciement pour motif économique**

Monsieur,

Par jugement en date du 24/04/2026, le Tribunal des activités économiques de PARIS a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la **SAS MODE MACHINE, 19 RUE DU CAIRE, 75002, PARIS - (FABRICATION ET VENTE D'ARTICLES DE PRET A PORTER)**.

Ce même jugement a désigné la SELARL BDR & ASSOCIES prise en la personne de Maître Xavier BROUARD aux fonctions de Liquidateur Judiciaire sous le commissariat de Madame Elisabeth DUVAL.

En ma qualité de Mandataire Liquidateur Judiciaire désigné dans ce dossier, j'ai le regret de vous informer que je suis amené à envisager une mesure de licenciement à votre égard.

Conformément aux dispositions du Code du Travail Art. L.1233-58 et suivant, je vous convie par la présente à l'entretien au cours duquel vous seront présentées les modalités pratiques de cet éventuel licenciement pour motif économique et remis la documentation et le dossier d'accès au Contrat de Sécurisation Professionnelle "CSP".

Cet entretien aura lieu le 06/05/2026 à 10h30 et sera tenu en notre Étude au 34, rue Sainte-Anne - 75001 PARIS. (*code porte cochère : 7491*)

Lors de cet entretien, la Loi du 2 août 1989 vous donne la possibilité de vous faire assister soit par une personne que vous choisirez dans le personnel de l'entreprise, soit, si vous le préférez, par une personne extérieure à l'entreprise à choisir sur une liste que vous pourrez consulter :

- À la Mairie (de votre domicile si vous résidez dans le même département que le siège de la société, ou à défaut, à la mairie du siège de la société) : 4 PLACE HOTEL DE VILLE 75004 PARIS
- Auprès de l'Inspection du Travail sis DRIEETS - 11 rue de Cambrai 75019 PARIS

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Maître Xavier BROUARD

**NB : Pour des questions de sécurité informatique, nous refusons désormais les clés USB.**

**PS : VOUS VOUDREZ BIEN VOUS PRESENTER MUNI DES PIECES FIGURANT SUR LA LISTE CI-ANNEXEE**